



5 janvier 2015

Appel à projets UNRRA 2015 : Production de ressources numériques pour l'enseignement supérieur

Objectif

Dans le cadre de l'UNRRA (Université Numérique en Région Rhône-Alpes), son comité de pilotage réuni le 12 décembre 2014 a décidé de promouvoir le développement de productions numériques pour l'enseignement supérieur en finançant, avec le soutien financier de la Région, plusieurs projets inter-académiques des établissements d'enseignement supérieur appartenant aux COMUEs de Grenoble-Alpes et Lyon.

Cet appel à projets a pour objectif de recueillir les demandes des équipes pédagogiques qui souhaiteraient concevoir et réaliser des ressources numériques facilitant la mise en place de nouvelles formes d'enseignement. Les projets peuvent aussi bien se destiner aux enseignants qu'aux étudiants.

Soutien financier de la Région Rhône-Alpes

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué pour la Région Rhône-Alpes, l'Université de Lyon porte administrativement l'UNRRA. Les crédits mobilisés par l'UNRRA via l'Université de Lyon pour cet appel à projets sur l'année civile 2015 se montent à 72 000 euros à dépenser exclusivement en fonctionnement*. Des conventions de reversement seront établies entre l'Université de Lyon et les établissements qui auront la charge de la gestion des projets retenus dans le cadre de cet appel. A titre indicatif, le financement pourrait être compris entre 10 et 20 k€ par projet.

Critères d'éligibilité des projets

- Chaque projet doit impérativement être porté à minima par deux établissements, au moins un dans chacune des COMUEs de Lyon et de Grenoble-Alpes.
- Les objectifs pédagogiques doivent être : transformants, transposables, innovants, avec un effet « levier », c'est-à-dire visant un déploiement dépassant une cible expérimentale.
- Le projet doit s'inscrire dans les missions des établissements (par exemple, formation tout au long de la vie, réussite des étudiants, internationalisation).
- En outre, seront prises en considération la qualité scientifique de l'équipe pédagogique ainsi que l'originalité du projet.

Dates

- Délai de soumission : 13 février 2015.
- Les arbitrages seront faits par le Comité de Pilotage (COPIL) de l'UNRRA, constitué entre autre de Vice-Présidents, de directeurs de services TICE et chefs de projets PUN-TICE, le mercredi 25 février 2015.
- Réponse aux candidatures fin février 2015.

Constitution du dossier

- Un fichier intitulé « Fiche d'opportunité de projet », joint à ce courrier devra être renseigné dans le détail. Il s'agit du dossier de candidature.
- À renvoyer à Anne-Marie Perraud et Frédéric Cantaroglou, chefs de projets UNRRA et en copie à Annaelle Billard, assistante de projet de l'Université de Lyon :

anne-marie.perraud@universite-lyon.fr

annaelle.billard@universite-lyon.fr

frederic.cantaroglou@upmf-grenoble.fr

** Dépenses éligibles en fonctionnement : Possibilité de rémunérer uniquement des contractuels en CDD, pas de financements sous forme d'heures complémentaires enseignant, ni de gratification de stage. Possibilité de prestations externes pour du développement, de la réalisation de contenu ou l'achat de petit matériel à l'exclusion de la micro informatique et de la téléphonie.*